



Rencontre de monsieur le Conseiller Education du Président de la République

Nous avons rencontré, le 22 avril dernier, au palais de l'Élysée, M. Prochasson, conseiller éducation de François Hollande. Il s'agissait pour nous de réaffirmer, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises avec le directeur de cabinet de la ministre de l'Éducation Nationale, Bernard Lejeune, ou le conseiller éducation du premier ministre, M. Ali Saib, le 18 mars dernier, notre attachement à la réussite d'une réforme qui a pour finalité pédagogique, dans le cadre de la Refondation de l'école de la République, d'amener les enseignants à faire évoluer leurs pratiques pour assurer la réussite de tous les élèves. Rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages par une pédagogie de projet, pratiquer une évaluation par compétences positive, travailler avec les professeurs du premier degré pour assurer la continuité entre les cycles et en interdisciplinarité, pratiquer une pédagogie véritablement différenciée nous apparaissent effectivement comme autant de leviers pour faire réussir tous les élèves et éviter le décrochage d'une part non négligeable d'entre eux. Mais il s'est agi aussi pour nous de rendre compte avec loyauté des résistances des professeurs à appréhender une réforme globale dont la plupart d'entre eux partagent certes les principes généraux mais remettent en cause les modalités d'application et de nos propres difficultés à les convaincre alors qu'ils doivent depuis le début de l'année, envisager pour leurs élèves des EPI, des parcours (avenir, artistique et culturel), réfléchir aux moyens d'une pédagogie différenciée, envisager des repères de progressivité au sein des cycles 3 et 4, assimiler des nouveaux programmes à appliquer sur quatre niveaux dès la rentrée prochaine.

Nous avons rappelé à M. Prochasson que le SIA avait très tôt alerté le ministère lors des réunions de travail sur les projets de décret sur l'inscription de l'accompagnement personnalisé dans le temps des enseignements disciplinaires dont la dimension novatrice rend difficile l'appropriation. De même avons nous signalé à propos des EPI une organisation très contraignante et le manque de progressivité ne laissant pas de place à la confiance qui doit être accordée aux professeurs quant à leur capacité à s'approprier les évolutions nécessaires à apporter aux enseignements. Nous l'avons aussi alerté sur une approche plus organisationnelle que pédagogique, de même sommes-nous intervenus pour alerter sur les conséquences que ne manquerait pas d'avoir la nouvelle organisation prévoyant l'apprentissage d'une nouvelle langue à partir de la cinquième ou l'inscription des langues anciennes dans le cadre d'enseignements complémentaires relevant de la marge d'autonomie des établissements, ce qui ne manquerait pas de fragiliser les enseignements et de désespérer les professeurs de lettres classiques. C'est alors que devant la complexité de ce qui est demandé aux enseignants, nous avons demandé à madame la Ministre et à M. le Conseiller du premier ministre des modalités d'échelonnement sur deux années afin de permettre aux enseignants de s'approprier les programmes. Cette dernière demande, le 18 mars dernier, est restée sans suite, bien qu'on ait écouté avec attention nos arguments. C'est ainsi qu'alors que la mise en œuvre de la Réforme apparaît difficile nous réitérons, au vu des souffrances qu'elle génère et dont notre expérience du terrain témoigne, notre demande d'un rééchelonnement de son application sur deux ans.

Illustrant nos propos de situations en académie, nous faisons part de certaines mises en œuvre contraintes qui nous éloignent de l'esprit même de la réforme voire des valeurs qu'elles portent et d'injonctions institutionnelles contradictoires (ex : heures supplémentaires imposées générant des services partagés alors même que le travail en équipe est prôné). Insistant sur l'épuisement des personnels à tous les niveaux (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs), nous réaffirmons le fait que la Réforme ne peut se faire contre la volonté des enseignants mais avec eux et que le risque de les perdre est grand si on n'entend pas leurs difficultés. C'est justement parce que nous souhaitons que la dimension pédagogique de cette réforme puisse s'engager avec succès que nous voulons qu'un signe fort de confiance soit envoyé aux professeurs et par voie de conséquence aux IA IPR. Introduire une progressivité de mise en œuvre serait ce signe fort. Il ne s'agirait pas d'un recul politique mais de la prise en compte pragmatique du temps nécessaire pour mettre en place avec succès des changements auxquels nous tenons.

M. le conseiller entend bien notre propos. L'accueil très cordial qu'il nous réserve, l'écoute attentive qu'il fait de nos arguments et l'échange que nous avons avec lui sur le temps politique, nous donnent quelque espoir qu'au moment des premiers bilans des réajustements soient opérés avant la fin de l'année scolaire.

Délégation : Claude DESFRAY, Marc FESNEAU et Michèle VINEL